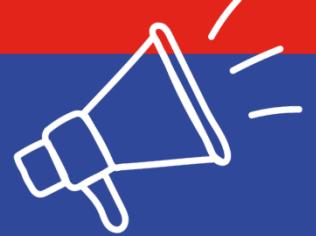


QUAND UNE MAJORITE BASCULE, CE SONT VOS ASC QU'ON BOUSCULE !



5 février 2026 - IL nationale - OFS

Obtenir une majorité aux élections des Comité Sociaux et Economiques (CSE) est un exercice difficile. En effet, ces élections ne sont pas régies par les mêmes règles que les élections municipales par exemple, qui au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête, garantissant une large majorité.

Quand quelques élus décident pour des raisons personnelles de changer d'organisation et de trahir les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des salariés qu'ils sont censés représenter, la majorité change. OFS était un CSE stable. **Quelques intrigants viennent de le précipiter dans le chaos, à l'image des autres CSE d'Orange.**



Contexte du changement

La CFE-CGC Orange disposait d'une courte majorité à Orange France Siège (OFS) du fait de la répartition à la proportionnelle. Il a donc juste fallu que quelques élus décident de rejoindre l'opposition, dans des conditions qui laissent interrogatif, pour remettre en cause toute la politique des Activités Sociales et Culturelles qui a été construite sans exposer un nouveau projet politique.

Ces quelques élus, sont partis seuls alors que notre syndicat enregistrait un nombre croissant d'adhérents sur le périmètre OFS. Ces départs sont des phénomènes isolés aux motivations troubles.

PREOCCUPATIONS DES SALARIES

La question de la défense des salariés n'était plus au centre de leurs préoccupations depuis que « Regain » allait conduire à la redécoupe des périmètres CSE.

Deux sujets majeurs sont au centre des préoccupations de vos élus et qui vous concernent directement, à savoir :

Les réorganisations en particulier celle du projet REGAIN où la Direction a décidé de passer en force malgré l'ouverture de négociations pour lesquelles nous pensons qu'elles ne servent que d'habillage.

Vos ASC, véritable levier de votre pouvoir d'achat ; qui sont directement impactées par le blocage lié au changement brutal de gouvernance.



Saviez-vous que seuls nos élus participaient à l'organisation de vos activités, vos distributions de droits et répondaient à vos questions lorsque vous aviez un problème :

- ◆ **Validation** de vos demandes et remboursements avec un virement sur votre compte bancaire **en moins de 48h**,
- ◆ Réponse à vos mails dans la demi-journée,
- ◆ Réunion mensuelle pour les **nouveaux arrivants**,
- ◆ Proposition d'**événements spéciaux** (Tournoi des 6 Nations, Main Square Festival...),
- ◆ Distribution de **couverts et gobelets**.

Aucun des élus qui ont décidé de rejoindre l'opposition n'avaient la charge de la gestion de vos ASC.

Les ASC sont l'expression de la légitimité de la gestion, voilà notre bilan.

Grâce à une gestion rigoureuse, **votre CSE** est devenu **le plus généreux de TOUS les CSE** de l'UES Orange SA avec une revalorisation systématique et régulières de vos prestations :

- **Cadeaux de Noël** (190€/salarié + 70€/enfant),
- **Compte TATOU** (en moyenne 1600€/salarié),
- Valeur du **Titre Restaurant** : 12,10€.

Gestion de vos ASC

Ce sont exclusivement des représentants CFE-CGC Orange qui ont géré vos ASC ces 10 dernières années pour vous apporter le meilleur et garantir l'équité et la diversité des services dans une éthique de gestion rigoureuse.

Dans le cadre du projet REGAIN, le CSE Orange France Siège étant amené à disparaître en novembre 2027, nous avions prévu de vous reverser l'intégralité des fonds disponibles du Comité.

A date c'est 8,5 millions que nous avons laissé sur les comptes bancaires du CSE.



Cela représentait 1 500 € de versement exceptionnel supplémentaire pour chacun d'entre vous. En plus du reversement annuel d'en moyenne 1 600 euros

Cette décision avait été validée lors de la séance extraordinaire du CSE n°36 du 28 octobre 2025. Les modalités et le calendrier de reversement devaient être votés au CSE de février 2026.

Nous restons convaincus que la nouvelle majorité hétéroclite vous présentera un projet qui visera à reverser une partie de vos subventions au CSEC ou à la Direction en remutualisant certaines prestations ou en lui confiant la gestion du budget restauration. Des budgets où près de 30% de celui-ci s'évapore dans des frais de gestion ubuesques ou non justifiés.



Et pour la suite ?

Le fait de remplacer l'équipe en place, au-delà de la violence qu'elle a pu avoir auprès des élus et mandatés en responsabilité, la Direction ayant fait preuve d'une complaisance surprenante pour organiser leur transfert aura une incidence sur la continuité de gestion des dossiers et en particulier des ASC.

Si vous souhaitez des explications sur cette situation, il convient de prendre contact avec les acteurs du changement de majorité

- Ludovic LANDOIS,
- Xavier DAGRAS
- Laurent VAN CRAENENBROECK.

Ils ne représentent désormais plus qu'eux même et leurs intérêts personnels. Ils ne peuvent plus se prévaloir de notre organisation, ni de ses orientations, et encore moins de sa représentativité.

Leur choix constitue une rupture démocratique, politique et syndicale avec l'engagement pris devant les électeurs, lesquels ont voté en connaissance de cause pour un projet, des élus, des valeurs et une appartenance syndicale clairement identifiées. Se faire élire sous une bannière syndicale pour en changer en cours de mandat pose une question démocratique majeure et fragilise la crédibilité des représentants du personnel.

Le mandat de représentant du personnel qui nous a été confié par les personnels, avec un score électoral de 57%, est un mandat électif fondé sur la confiance des salariés et le respect du vote et de la liste à laquelle on appartient et pour laquelle on s'engage, le temps de la mandature. Ce mandat électif ne saurait être considéré comme un mandat libre de toute obligation morale et politique envers ceux qui nous l'ont confié.

Ces pratiques contribuent à alimenter la défiance croissante des salariés envers les institutions représentatives et le syndicalisme, défiance que nous constatons notamment à travers l'abstention et le désengagement. Elles portent atteinte à la lisibilité de l'action syndicale et à la sincérité du scrutin professionnel.

La liberté de conscience, principe que nous respectons, ne peut être invoquée pour s'exonérer de toute responsabilité démocratique. Lorsqu'un élu rompt avec l'organisation, ses combats et le projet pour lesquels il a été élu, il lui appartient d'en tirer toutes les conséquences, notamment en termes de légitimité à poursuivre l'exercice du mandat dans les mêmes conditions.

L'ensemble des élus CFE-CGC Orange qui géraient auparavant vos ASC vous remercient sincèrement pour vos témoignages et marques de sympathie tout au long de ces années.

Ils espèrent avoir été à la hauteur de la confiance que vous leur avez accordée par vos votes et regrettent malheureusement de ne plus être en capacité à gérer vos demandes relatives à vos ASC.

Nos élus, en responsabilité, ont mis un point d'honneur à laisser une situation propre, sans dossiers salariés en instance. A cet effet, ils leur ont transmis pas moins de 1,1 To de données leur permettant de reprendre la gestion du CSE Orange France Siège dans les meilleures conditions.

Méfiez-vous des imitations !

Il n'existe qu'un seul TATOU, le nôtre...



Ne vous laissez pas berner !

Documents transmis à la nouvelle équipe

Pour garantir une continuité optimale, nous avons transmis, **sous la constatation officielle opérée par un Commissaire de Justice lors de la séance**, l'ensemble des documents et informations suivants :

- ▶ Documents d'assurance du CSE (responsabilité civile et matérielle) ;
- ▶ Grand livre comptable ;
- ▶ Données bancaires complètes (contacts, états des comptes, RIB) ;
- ▶ Liste des ouvrants-droit et ayants-droit ;
- ▶ Travaux en cours des Commissaires aux Comptes ;
- ▶ Comptes rendus de gestion des 10 dernières années ;
- ▶ Plaquettes des comptes annuels validés sans réserve par les Commissaires aux Comptes (10 dernières années) ;
- ▶ Documents relatifs aux déclarations fiscales (TVA incluse) ;
- ▶ Conventions avec les partenaires restauration ;
- ▶ Extrait SIRET ;
- ▶ Liste des subventions perçues et à percevoir ;
- ▶ Suivis budgétaires ASC et Fonctionnement ;
- ▶ Données URSSAF des 10 dernières années
- ▶ Coordonnées des contacts, partenaires et prestataires ;
- ▶ Liste des partenaires vacances enfants et modalités ;
- ▶ État du stock billetterie ;
- ▶ Lots de tombola non réclamés ;
- ▶ Accès aux plateformes de gestion des activités sociales et culturelles ;
- ▶ Abonnements en cours ;
- ▶ Biens matériels et informatiques du CSE (PC, tablettes, disques durs, accessoires, etc.).